

Un site de partage de notes de cours ouvert à la rentrée

■ Vendre, donner ou trouver facilement des notes de cours sera bientôt possible mais pose déjà quelques questions.

En Flandre, plusieurs sites de vente de notes de cours connaissent un certain succès. Côté francophone, le développement a été plus timide jusqu'à l'apparition de NoteCampus, une initiative de trois jeunes Liégeois. *"Dans le cadre de nos études, il fallait créer une mini-entreprise viable. On a donc eu l'idée de solutionner un problème que l'on rencontrait au quotidien : le partage des notes de cours. Le projet a énormément enthousiasmé. On a donc décidé de le développer"*, explique Florian Heine, un des fondateurs.

Lancée officiellement en mai dernier, la plateforme comptabilise près de 3 000 inscrits et concerne six écoles de la ville de Liège. Mais à partir de septembre, le site s'élargira à tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui le souhaitent. Précision : cette initiative se fait sans l'aval des établissements. *"Il y a énormément de sites entièrement dédiés à la vente mais on ne craint pas cette concurrence puisque l'on tente de viser un autre marché. La vente et l'achat, c'est juste une fonctionnalité qui nous permet d'attirer le plus de monde possible. Mais on permet également aux étudiants de partager gratuitement leurs notes, de dialoguer ou de gérer leurs travaux de groupe"*, ajoute Florian Heine. Quelques ventes de fichiers ont eu lieu depuis l'ouverture mais cela reste minime. *"Je ne pense pas que la mentalité en Wallonie soit de ce type là, ni même qu'elle le sera un jour."* Florian souligne que cette vente de documents est absolument légale en Belgique.

(Non-)respect du droit d'auteur

Les cours donnés par les professeurs sont cependant protégés par la propriété intellectuelle. En principe, ils ne peuvent pas être reproduits publiquement. C'est là que le problème se pose. *"Ce n'est que si l'étudiant est vraiment très consciencieux et qu'il décide d'arranger ses notes de cours à sa façon, qu'il pourra prétendre en être l'auteur et les vendre au prix qu'il souhaite. Le contenu n'est, en effet, pas protégé par le droit d'auteur mais c'est la forme dans laquelle il est donné qui l'est"*, précise Alain

Berenboom, avocat spécialiste des droits intellectuels.

Dans tous les cas, il est quasiment impossible pour les écoles de pouvoir contrôler la diffusion et la vente de ces notes. Les étudiants, quant à eux, ne sont toutefois pas entièrement à l'abri. *"On a déjà vu quelques cas similaires dans la jurisprudence. La condamnation pour un tel acte ne se limiterait néanmoins qu'à des dommages et intérêts. On ne va, évidemment, pas envoyer les étudiants en prison"*, ajoute, amusé, M^e Berenboom.

Le but de NoteCampus est de proposer le plus grand nombre de fichiers possible, les créateurs ne comptent donc pas contrôler chaque document en ce qui concerne les droits d'auteur. Cela serait techniquement impossible. Ils permettent cependant aux inscrits d'estimer la qualité des fichiers. Ainsi, les jeunes peuvent signaler, commenter et évaluer les notes de cours.

Les écoles ne remplissent pas leurs obligations

Enfin, ce nouveau concept reflète des problèmes liés au système scolaire, selon le président de la Fédération des étudiants francophones (Fef), Briec Whatelet. Il précise qu'il ne faut pas regarder le concept du site en lui-même mais plutôt la cause de son existence. M. Whatelet explique que si ces initiatives privées émergent, c'est parce que les établissements ne mettent pas à disposition des étudiants ce dont ils ont besoin. *"Diffuser des notes de qualité pour tous les cours est une obligation, qui n'est malheureusement pas respectée. C'est la raison pour laquelle des jeunes tentent de combler un manque"*, ajoute Briec Whatelet. Il insiste sur le fait qu'il faut s'inquiéter de l'apparition de ce genre de site plutôt que les pointer du doigt.

Quoi qu'il en soit, l'habituelle chasse aux notes en période de blocus se verra simplifiée par le concept. Les créateurs espèrent d'ailleurs, sur le long terme, pouvoir le monétiser grâce, entre autres, à leurs sponsors.

J.R.P. (st.)

3000

INSCRITS

C'est le nombre d'étudiants inscrits que compte, pour le moment, le site NoteCampus.